



## Congé pour les contrats étudiants

Par **Marineplk**, le **24/03/2023** à **12:33**

Bonjour, je suis étudiante et travaille 12h/semaine (vendredi et samedi)

Admettons que je veuille posais un samedi et le week-end d'après (vendredi et samedi) , combien va-y-on le retire de congés payés ?

merci beaucoup

Par **P.M.**, le **24/03/2023** à **13:00**

Bonjour,

Si vous acquérez 2,50 jours de congés payés par mois de travail ce sont des jours ouvrables et donc, lorsque vous en prenez, le décompte commence le premier jour ouvré que vous auriez dû travailler pour se terminer le dernier jour ouvrable (du lundi au samedi) avant la reprise...

Par **janus2fr**, le **24/03/2023** à **13:03**

Bonjour,

Si vos congés sont décomptés en jours ouvrables (vous disposez de 30 jours de congé par an pour 5 semaines), on commence à compter les jours ouvrables depuis le premier jour où vous auriez du travailler jusqu'à la veille de la reprise.

Donc dans votre cas, cela fait 11 jours.